

**Centre de Formation Permanente
Université Panthéon-Assas Paris II
Master class en droit de la concurrence
École de droit et de management de Paris**

Organisée par **Emmanuelle Claudel** (Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II) et **Aymeric de Moncuit** (Référéndaire à la Cour de Justice de l'Union européenne), avec la collaboration de **Laurence Idot** (Professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II et Membre du Collège de l'Autorité de la concurrence).

L'objectif

Fournir un panorama complet et actualisé du droit de la concurrence à un public de dirigeants, juristes d'entreprises, fonctionnaires, « compliance officers », « contract managers » et avocats, pour leur permettre de comprendre et d'identifier, notamment :

- ✓ les principales pratiques anticoncurrentielles ou comportements à risque, et les procédures permettant d'éviter les sanctions pécuniaires ou de diminuer leur montant ;
- ✓ les opérations et mesures soumises à notification aux autorités de concurrence, ainsi que les questions devant être traitées en amont pour faciliter l'approbation de l'opération ;
- ✓ les actions possibles des concurrents, partenaires, consommateurs et autres tierces parties, face à des comportements, mesures, ou opérations soulevant des problèmes de concurrence.

Les atouts

1. Une pédagogie innovante et efficace :

- ✓ Un fascicule envoyé à l'avance contenant le matériel nécessaire pour maîtriser chaque sujet ;
- ✓ Pour chaque sujet :
 - une présentation par un spécialiste de la matière exposant les règles du droit de la concurrence européen et français et les questions d'actualité présentant un intérêt concret pour les entreprises ou administrations ;
 - une étude de cas co-animée par un praticien renommé et un membre de l'équipe pédagogique dédiée. Les cas sont envoyés et préparés à l'avance et exécutés, si possible, à travers des présentations effectuées en équipes. Les intervenants partagent leur expérience, orientent et conseillent.

2. Une formation certifiante

3. Un forum de rencontres professionnelles

Les responsables



Emmanuelle Claudel



Aymeric de Moncuit

Agrégée des facultés de droit, **Emmanuelle Claudel** a enseigné à l'Université de Paris Ouest Nanterre la Défense où elle a codirigé le Centre de droit civil des affaires et de contentieux économique (CEDCACE) et le Master Juriste européen des affaires, avant de rejoindre en 2014 l'Université Panthéon Assas Paris II comme Professeur de droit. Elle a écrit de nombreux articles, participé à plusieurs ouvrages collectifs en droit de la concurrence et dirige plusieurs chroniques en droit français et en droit européen de la concurrence. Emmanuelle Claudel est membre du comité exécutif de l'AFEC.

Aymeric de Moncuit est référendaire à la Cour de Justice de l'Union Européenne (Tribunal) depuis 2014. Après avoir exercé dans le département concurrence d'un cabinet d'avocats anglo-saxon pendant plusieurs années, il été nommé rapporteur à l'Autorité de la concurrence en 2010 où il a instruit le dossier dit des « produits d'hygiène et d'entretien ». Comme avocat, Aymeric de Moncuit a travaillé sur des dossiers majeurs en matière de cartels, d'aides d'État et de concentrations, tant devant l'Autorité de la concurrence que devant la Commission européenne.

Les intervenants



Jean-Louis Fourgoux



Laurence Idot



Olivier d'Ormesson



Robert Saint-Esteben



Martine Behar-Touchais



Mary-Claude Mitchell

Martine Behar-Touchais est Professeur de droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Elle codirige parallèlement l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne et le pôle « Contrats, consommateurs et commerce électronique » du Réseau européen d'experts en droit. Ancien membre du Collège du Conseil de la Concurrence, elle dispose d'une expérience approfondie du contentieux, acquise, notamment, comme arbitre dans le cadre de litiges en droit de la distribution et comme avocate au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Jean-Louis Fourgoux codirige le cabinet Fourgoux et associés. Parallèlement à son activité professionnelle, Jean-Louis Fourgoux préside l'AFEC (l'Association Française d'Étude de la Concurrence), il enseigne à Science-Po, à l'Université de Versailles et à l'École Nationale de la Magistrature. Co-auteur de la chronique « Pratiques restrictives » de la revue Concurrences, Jean-Louis Fourgoux figure parmi les spécialistes les plus respectés du droit de la distribution. Il est, enfin, président honoraire du réseau d'avocats Gesica.

Laurence Idot, est Membre du Collège de l'Autorité de la concurrence depuis 2009. Agrégée des Facultés de droit en 1982 après une thèse en droit international de la concurrence, elle a enseigné à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, avant de rejoindre, en 2007, l'Université Panthéon-Assas Paris II. Présidente d'honneur de l'AFEC (Association Française d'Étude de la Concurrence), elle co-dirige la revue Europe et préside le comité scientifique de la revue Concurrences. Auteur de nombreux ouvrages et articles, elle figure parmi les personnalités du droit de la concurrence européen et français.

Mary-Claude Mitchell est avocate. Elle a débuté sa carrière auprès de Maître Robert Collin, un des avocats pionniers du droit de la concurrence en France, dont elle est devenue l'associée en 1987. Elle est, aujourd'hui, une spécialiste de choix sur les questions liées aux pratiques restrictives et, notamment, la rupture brutale, sujet sur lequel elle est considérée comme une experte. Ancienne présidente de la Ligue internationale de concurrence, elle contribue régulièrement à plusieurs revues, dont la revue Concurrences.

Olivier d'Ormesson a dirigé le bureau de New-York puis le bureau de Bruxelles du cabinet Gide entre 1989 et 1999. Olivier d'Ormesson a ensuite été coopté associé au cabinet Linklaters où il a exercé à Bruxelles jusqu'en 2003 avant de diriger pendant plus de 10 ans l'équipe concurrence du bureau de Paris. En 2014, il a été nommé Membre du Collège de l'Autorité de la concurrence. Olivier d'Ormesson est un expert incontournable du droit des concentrations et des aides d'État. Il a participé à un grand nombre de procédures de notifications de concentrations devant la Commission européenne. Il a, également, représenté de nombreuses entreprises dans des procédures d'aides d'État devant la Commission européenne et la CJUE.

Robert Saint-Esteben dirige l'équipe concurrence du cabinet Bredin Prat. Expert du droit de la concurrence français et communautaire, il bénéficie en parallèle d'une vaste expérience dans les domaines du contentieux et de l'arbitrage. Auteur de nombreux articles sur le droit de la concurrence, Robert Saint-Esteben est fréquemment consulté dans le cadre de réformes législatives ou réglementaires. Il est Président, depuis 2012, de l'Association des avocats pratiquant le droit de la concurrence (A.P.D.C). Il est classé dans la catégorie « Star individuals » par la revue Chambers.

Le programme

Jeudi 9 mars

9h00-12h30. **Cartels et échanges d'informations**, par Laurence Idot

Notion et typologie des cartels ; questions de fond liées à la qualification (entente complexe, infraction unique et continue) ; restriction de concurrence par objet ; questions de preuve

12h30-14h00. Déjeuner libre

14h00-17h00. Le traitement des cartels ; procédures spécifiques (clémence et transactions) ; responsabilités et sanctions ; incidence des demandes de clémence ; l'articulation des procédures administratives et des procédures civiles

Jeudi 23 mars

14h00-14h30. Préparation du cas en commun

14h30-17h30. Étude de cas, co-animée par Robert Saint-Esteben et Laurence Idot

Vendredi 31 mars

8h30-9h00. Petit déjeuner

9h00-12h30. **Pratiques restrictives de concurrence**, par Martine Béhar-Touchais

Principales pratiques restrictives de concurrence (du titre IV du Livre IV du code de commerce) ; moyens d'action du ministre de l'économie ; sanctions encourues ; actions possibles des concurrents ou des partenaires ; risques de stratégies de contournement à l'international

12h30-14h00. Déjeuner libre

14h00-14h30. Préparation du cas en commun

14h30-17h30. Étude de cas, co-animée par May-Claude Mitchell et Martine Béhar-Touchais

jeudi 4 mai

9h00-12h30. **Ententes verticales**, par Emmanuelle Claudel

Étude des pratiques contractuelles susceptibles de constituer des ententes illicites (différents types d'ententes verticales, notion de restriction par objet/par effet, règle *de minimis*, règlements d'exemption) ; e-commerce et concurrence (distribution sélective et vente par internet, places de marché électroniques)

12h30-14h00. Déjeuner libre

14h00-17h00. **Abus de position dominante**, par Emmanuelle Claudel

Critères de la position dominante ; principales pratiques abusives (abus d'éviction, abus d'exploitation) ; approche par la forme / approche par les effets ; moyens de défense

Vendredi 5 mai

8h30-9h00. Petit déjeuner

9h00-12h30. **Sanctions et procédures alternatives à la sanction**, par Emmanuelle Claudel

Présentation de la méthodologie de calcul de la sanction et des procédures alternatives pouvant impacter le quantum de la peine (transaction et clémence) ; présentation de la procédure d'engagements ; brève présentation des garanties fondamentales gouvernant son prononcé (principe de personnalité des peines, principe de non rétroactivité, *principe non bis in idem...* etc.)

12h30-14h00. Déjeuner libre

14h00-14h30. Préparation du cas en commun

14h30-17h30. Étude de cas, co-animée par Jean-Louis Fourgoux et Emmanuelle Claudel

20h00. Dîner

Jeudi 18 mai

8h30-9h00. Petit déjeuner

9h00-12h30. **Contrôle des concentrations**, par Aymeric de Moncuit

Notification d'une concentration (notion de « concentration » ; identification des seuils de notification ; délimitation des marchés pertinents ; définition des marchés concernés/affectés) ; identification des principaux effets anticoncurrentiels ; forme et négociation des engagements ; sanctions

12h30-14h00. Déjeuner libre

14h00-17h00. **Contrôle des aides d'État**, par Aymeric de Moncuit

Notion d'« aide d'État » ; exemptions ; procédure de contrôle ; contestation d'une aide d'État accordée à un concurrent

Vendredi 19 mai

14h00-14h30. Préparation du cas en commun

14h30-17h30. Étude de cas, co-animée par Olivier d'Ormesson et Aymeric de Moncuit

17h00-17h30. Quizz de validation des acquis

18h30. Cocktail et remise des certificats



Ils ont participé à la première promotion...
Notamment...

Sociétés cotées françaises et étrangères

Coopératives agricoles

Commission européenne et autorités administratives nationales

Cabinets de conseil

Ils ont dit...

« Excellente qualité des enseignants et des interventions »

« L'alternance entre la théorie et la pratique est le point fort de la formation, même le théorique est abordé de façon très pratique et opérationnelle »

« Les documents transmis seront une base capitale pour le futur »

« La formation répond parfaitement à mes besoins pour comprendre les travaux menés par les avocats, la Commission européenne ainsi que l'Autorité de la concurrence »

« J'ai bien aimé l'idée de faire des focus sur les points d'actualité »

« J'ai beaucoup appris »

« Continuez ! »

Modalités pratiques (droits et inscription)

Deux formules sont offertes.

1. **Une formule certifiante** : le stagiaire participe à tous les séminaires et obtient un certificat en fin de formation. La formation est facturée 2890 euros, il est possible de payer par versements échelonnés. Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de [...] ou par virement bancaire sur le compte [...].

2. **Une formule à la carte** : Le stagiaire choisit un des cinq thèmes [(i) cartels et échanges d'informations, (ii) pratiques restrictives, (iii) pratiques anticoncurrentielles verticales et abus de position dominante, (iv) sanctions et procédures alternatives à la sanction, (v) contrôle des concentrations et contrôle des aides d'État)].

Le tarif est fixé à :

- 249 euros pour le thème « sanctions et procédures alternatives à la sanction » (vendredi 5 mai, matin) ;
- 490 euros pour le thème « pratiques restrictives » (vendredi 31 mars, journée);
- 749 euros pour le thème « cartels et échanges d'informations » + étude de cas [jeudi 9 mars (journée) et jeudi 23 mars (après-midi)] ;
- 749 euros pour le thème « contrôle des concentrations » et « contrôle des aides d'État » [jeudi 18 mai (journée) et vendredi 19 mai (après-midi)] ;
- 749 euros pour le thème ententes verticales / abus de position dominante + étude de cas [jeudi 4 mai (journée) et vendredi 5 mai (après-midi)]
- 2890 euros pour la formule certifiante qui comprend la participation à tous les séminaires et à un dîner organisé par l'Université, en présence des intervenants.

Une remise peut être offerte en cas de participation de plusieurs salariés.

Compte-tenu de la méthode d'enseignement retenue, seul un nombre limité de places pourra être offerte. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, devront être adressées à [adresse] avant le février 2017.